

Bulletin  
*d'informations  
communales*



# Sommaire

Vie municipale **3**

Séance du 23 août  
Séance du 25 octobre  
Séance du 12 décembre

Vie associative **12**

Vie scolaire **17**

Vie locale **17**

Vie économique **19**

Infos **19**

Pages pratiques **22**

**NOUVEAU**



Venez découvrir au plus vite tous les renseignements utiles, actualités et bien plus encore sur Pléguien!

<http://www.pleguien.fr/>

**Directeur de publication :**

Philippe LE GOUX

**Rédaction :**

Marie-Line Quéro,  
Fabienne Goaziou,  
Stéphanie Glo,  
Charlène Rault

**Conception et impression :**

Guivarch l'imprimerie  
02 96 79 87 77

Imprimé en Côtes-d'Armor

IMPRIM'VERT®

## Vivre en paix.

Le 11 novembre dernier, la France commémorait le centenaire de l'armistice de la guerre 14/18. A Pléguien le matin, comme à Châtelaudren le soir, à l'échelle des 28 communes de Leff Armor Communauté, cette journée aura été marquée par la solennité et l'espoir partagé d'un monde pacifique. Extrait du discours prononcé ce 11 novembre :

« 30 mai 1917,

Quand nous sommes arrivés ici, la plaine était magnifique. Aujourd'hui, les rives de l'Aisne ressemblent au pays de la mort. La terre est bouleversée, brûlée. Le paysage n'est plus que champ de ruines. Nous sommes dans les tranchées de première ligne. En plus des balles, des bombes, des barbelés, c'est la guerre des mines avec la perspective de sauter à tout moment. Les tranchées s'écroulent sous les obus et mettent à jour des corps, des ossements et des crânes. L'odeur est pestilentielle. » Cet extrait de lettre d'un poilu est un témoignage, parmi d'autres si précieux, de ce terrible conflit dont la mémoire nous rassemble aujourd'hui.

Personne.

Nous commémorons la fin des combats et la capitulation de l'Allemagne, symbolisés par la signature de l'Armistice. Le 11 novembre est aussi le jour de la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures. Chaque 11 novembre est l'occasion de se souvenir qu'une guerre ne vient jamais par hasard. Le combat pour la paix n'a rien d'un combat d'arrière-garde. L'engagement des peuples représente au contraire une condition indispensable au maintien



de la paix. Pourtant, cette paix dans laquelle nous rayonnons aujourd'hui sur le territoire français est frêle. Nous côtoyons les risques d'une paix qui nous échappe, avec les nationalismes et les totalitarismes qui nous menacent à travers le monde.

Les leçons du passé, nous les tirons chaque année dans nos communes, en nous recueillant au pied du monument aux morts. Mais, surtout, ces leçons, transmettons-les. Par les mots. Par l'éducation. Par l'enseignement. Par notre comportement. Transmettons les valeurs de la paix, il y a des symboles qui portent les valeurs de la République Française.

Pensons que la liberté, l'égalité et la fraternité ne sont pas acquises à vie. Tous les jours, partout où nous sommes, nous devons mesurer les efforts à faire pour nous permettre de vivre librement, dans un pays en paix.

Restons vigilants et transmettons notre histoire. Une histoire pour un avenir pacifique. Sachez, les plus jeunes, que vos aînés sont à vos côtés pour vous conduire vers un avenir pacifique. Nous sommes tous des bâtisseurs de paix. »

Bonne et heureuse année 2019 !

Philippe Le Goux  
Maire

Président de Leff Armor Communauté

## Séance du 23 août 2018



### **SALLE COMMUNALE « LA SALAMANDRE » - TARIFS**

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il souhaite revoir un élément dans les tarifs de la salamandre. En effet, dans certaines situations, les locataires décident de laisser d'office le ménage de la salle à la commune après la location. La salle communale doit être rendue nettoyée après chaque location, la caution ménage existante de 100€ prévue dans les tarifs est encaissée dans le cas d'un ménage mal effectué pour lequel l'agent devra repasser derrière, mais ne correspond en revanche pas à un ménage total de la salle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'augmenter la caution ménage et de la passer de 100€ à 300€,**
- **De rajouter au contrat le droit de faire appel à une société de nettoyage dans le cas où l'état de la salle nécessiterait une intervention plus poussée, et de refacturer la différence entre la facture du prestataire et le montant de la caution au loueur.**

### **ELAGAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

Claude LE MEHAUTÉ, rappelle que dans le cadre du programme de voirie 2018, une demande de travaux d'élagage avait été faite en septembre 2017 aux propriétaires concernés par la proximité de voies publiques. Il était indiqué que dans l'hypothèse où les travaux d'élagage demandés n'étaient pas réalisés, ceux-ci seraient exécutés par la commune mais les frais seraient à la charge des propriétaires concernés, conformément à l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales.

Il appartient au Conseil Municipal de valider la refacturation des frais de travaux à chaque personne concernée au vu du décompte de refacturation présenté.

Vu le décompte de refacturation présenté,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la refacturation des frais de travaux à chaque personne concernée comme indiqué dans le décompte précité.**

### **PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CRÉATION DE POSTE**

Le Maire fait savoir que le départ en

retraite de la responsable accueil de la mairie approche et qu'il s'agit de préparer le futur recrutement. Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1er janvier 2019, sur un temps complet (35h). Les grades retenus sont ceux d'adjoint administratif (échelle C1), adjoint administratif principal de 2e classe (échelle C2) et adjoint administratif principal de 1e classe (échelle C3). L'agent ainsi recruté exercera les fonctions d'agent administratif polyvalent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** la création d'un poste correspondant au cadre d'emploi d'adjoint administratif, sur un temps complet (35h) à compter du 1er janvier 2019 pour les fonctions d'agent administratif polyvalent comme énoncé ci-dessus,
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence,
- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

### **PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (PEC)**

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Guillaume KERRELLO, agent des services techniques en contrat CAE, a terminé son contrat d'un an le 15 août 2018. La volonté est de reconduire l'agent sur un nouveau contrat d'un an, soit jusqu'au 15 août 2019, dans le cadre du nouveau dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC), remplaçant le dispositif CAE.



### **ECOLE NUMÉRIQUE**

Le Maire rappelle au Conseil que la commune avait répondu à l'appel à projets 2017 « Collèges numériques et innovation pédagogique » lancé par le ministère de l'Éducation Nationale. Le Maire fait savoir que l'école de Pléguien a été retenue pour une classe mobile avec une subvention de 4000€. Une subvention régionale a également été demandée pour ce projet. Le dossier est en cours d'instruction. Il s'agit maintenant de valider l'acquisition des premiers outils numériques dans le cadre de ce projet, notamment pour la création d'une classe mobile, avec l'achat de 15 tablettes, 1 PC portable enseignant pour gérer la flotte de tablettes, une clef numcast pour la diffusion des équipements mobiles sur le vidéoprojecteur existant, 4 bornes wifi désactivables (1 pour chaque classe), un bag de transport pour les outils mobiles et la mise à jour du serveur kwartz.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

**- De retenir les devis de la société BIOS Informatique pour un montant total de 7241.75€ HT, soit 8690.10€ TTC.**

**- D'autoriser le Maire à signer les éléments en conséquence.**

### **TARIFICATION COMMERCES AMBULANTS**

Le Maire fait savoir que plusieurs commerces ambulants sollicitent la commune pour y exercer leur activité. Il convient de règlementer celle-ci : conditions, lieu et tarif.

Les commerces ambulants sont autorisés à installer leur véhicule et vendre leurs produits place du bourg, à proximité du branchement électrique de la mairie.

### **MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL ET DES VESTIAIRES-DOUCHES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de la « Jeunesse Sportive Lanvollonnaise » d'utiliser le terrain de football et les vestiaires-douches de Pléguien pour la saison 2017-2018. Il propose à l'assemblée d'accepter cette demande et de formaliser cette mise à disposition par une convention qui en précisera toutes les modalités. Le Maire propose de fixer une redevance d'occupation temporaire de la voie publique applicable à compter du 1er septembre 2018 aux commerces ambulants qui se branchent au réseau électrique communal, à hauteur de 30€ par trimestre avec un paiement à échoir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions.**

### **RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Christine KEROULLÉ, adjointe, informe le Conseil des éléments de rentrée scolaire 2018-2019 :

- Retour à 4 jours scolaires suite à la suppression des temps d'activités Périscolaires (TAP)

- Les horaires des deux écoles sont les suivants :

Pléguien :

8h55-11h55 / 13h30-16h30

Tressignaux :

8h35-12h / 13h40-16h15

- Prévisionnel de 169 enfants sur le RPI Pléguien-Tressignaux, avec 89 enfants à Pléguien et 80 à Tressignaux.

- 2 nouveaux enseignants arrivent à Pléguien : Mme LEHMANN Joanna et Mme LE BOUFFO Claudine  
-Le service de car scolaire reste inchangé  
- Pléguien fait une période test au 1er trimestre 2018 avec l'ouverture de la garderie dès 7h15.

Pour finir, Christine KEROULLÉ indique que le voyage scolaire de fin d'année en Auvergne s'est très bien déroulé.

### **MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL ET DES VESTIAIRES-DOUCHES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de la « Jeunesse Sportive Lanvollonnaise » d'utiliser le terrain de football et les vestiaires-douches de Pléguien pour la saison 2018-2019. Il propose à l'assemblée d'accepter cette demande et de formaliser cette mise à disposition par le renouvellement de la convention de la saison dernière qui en précisera toutes les modalités.

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Émet un avis favorable à la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires-douches à la « Jeunesse Sportive Lanvollonnaise » pour la saison 2018-2019, Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.**

# Tour de table

## **Philippe LE GOUX :**

- Fait savoir que la Gendarmerie propose une visite du centre d'opérations et de renseignement des Côtes-d'Armor, il propose aux élus intéressés de s'inscrire.

- Rappelle que l'appel d'offres pour la réalisation de la voie mixte le long de la RD n°9 est en cours et s'achève le 14 septembre à 12h.

- Informe que l'association SEANAPSE, qui a réalisé le festival SEANAPSE sur la plage du Palus le 3 & 4 Août dernier à PLOUHA, demande l'autorisation de réaliser une brocante dans le bourg de Pléguien le 9 septembre. Le Conseil donne son accord.

- Fait savoir que les 3 concerts des Musicales de Blanchardeau ayant eu lieu dans l'église Notre Dame de Soumission à Pléguien ont eu un réel succès. L'association signale d'ailleurs que l'acoustique est particulièrement bonne dans cette église et qu'un enregistrement de musique pourrait y être envisagé.

## **Christine KEROULLÉ**

fait savoir qu'un travail est en cours pour le projet de city-stade sur la commune. Il s'agit de réaliser le cahier des charges du futur équipement.

## **Valérie CHRETIEN**

demande si un sens de circulation peut être envisagé dans le lotissement Park Huellan, afin de sécuriser les lieux ? Le Maire indique qu'un courrier de consultation des riverains va être préparé.

## **Yann LUCAS**

indique que l'association de foot de Pléguien va sûrement s'éteindre prochainement.

## **Claude LE MEHAUTÉ**

fait savoir que la toiture du hangar de stockage de la boulangerie est à restaurer car elle commence à être percée à divers endroits. Des devis vont être demandés.

## **Hervé HERNOT**

Indique la présence de lierre sur les murs de l'église ; il précise qu'il faudrait le retirer car cela risque d'abîmer les murs. Il rajoute que les gouttières sont à nettoyer.

Fait savoir qu'un arbre dangereux à

Kério est à couper ou à faire tomber. Indique que la cabine téléphonique va prochainement être démontée et installée dans le bourg pour le projet de cabine-bibliothèque / boîte à livres.

## **Fabienne GOAZIOU**

demande s'il y a un projet d'enfouissement des lignes à moyenne tension sur la commune. La mairie va se renseigner auprès d'ENEDIS.

## **Marie-Line QUERO**

Fait savoir que le repas du 11 novembre aura lieu à La Salamandre avec la réalisation du repas en interne par la cuisinière de l'école. Une demande sera faite au personnel communal pour aider au service.

Indique que, comme l'année dernière, une proposition sera faite aux personnes qui ne viennent pas au repas, de participer à un goûter. qu'elle souhaite qu'une réflexion soit menée concernant la participation liée à l'ALSH de la commune de Pléguien à Leff Armor Communauté étant donné le choix de conserver les TAP en 2017/2018 contrairement au désengagement d'autres communes du territoire.

## Séance du 25 octobre 2018

### **MARCHÉ PUBLIC - ATTRIBUTION - PROJET DE VOIE MIXTE LE LONG DE LA RD9**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation lancée le 11 juillet 2018 concernant le projet de voie mixte le long de la RD9. Au 14 septembre à 12h, date de limite de réception des offres, 2 entreprises ont répondu à l'appel.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 septembre 2018 en présence du bureau d'étude ING Concept, pour l'ouverture et l'analyse des plis reçus. La commission propose de retenir l'offre la mieux-disante, celle de l'entreprise EUROVIA.

Il revient au Conseil de valider la décision

de la commission d'appel d'offres.

Le Maire rappelle également que ces travaux d'aménagement sécurisés peuvent bénéficier de subvention DETR de l'Etat. Une première demande dans le cadre du programme 2017 a été obtenue pour la phase n°1 des travaux (tranches A et B), le Maire propose donc de formuler une 2e demande de DETR pour le programme 2019 pour la 2e phase de travaux (tranches C, D et E). Entendu l'exposé de Mr le Maire Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre présentée par l'entreprise**

**EUROVIA, pour un montant de 458 000€ HT, soit 549 600€ TTC, décomposée ainsi :**

**Tranche A ferme :**

**157 551.75€ HT, soit 189 062.10€ TTC.**

**Tranche B optionnelle n°1 :**

**120 813.50€ HT, soit**

**144 976.20€ TTC**

**Tranche C optionnelle n°2 :**

**85 481€ HT, soit 102 577.20€ TTC**

**Tranche D optionnelle n°3 :**

**94 153.75€ HT, soit**

**112 984.50€ TTC**

**Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

### **EMPRUNT D'INVESTISSEMENT RÉALISATION D'UNE VOIE MIXTE SÉCURISANTE LE LONG DE LA RD 9**

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt est à réaliser pour financer les travaux de voie mixte sécurisante le long de la RD9. Suite à une consultation lancée auprès des banques, plusieurs propositions ont été reçues en mairie.

Le Maire présente les différentes offres au Conseil afin de retenir l'offre la mieux-disante.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**D'emprunter 300 000€** auprès de la Caisse Régionale De Crédit Agricole Mutuel Des Côtes-D'Armor, dans les conditions suivantes :

Montant : 300 000€

Taux variable : index Euribor 3 mois moyenné + marge 0.65 %

Durée : 15 ans

Périodicité des échéances :

Trimestrielle

### **LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ - MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire informe que, par délibération du 25 septembre 2018, Leff Armor a modifié ses statuts. Cette modification a été réalisée selon les principes suivants :

- Maintien de l'ensemble des compétences exercées actuellement et harmonisation de ces dernières, conformément aux orientations prises dans le cadre du projet de territoire. Exemples : intégration de l'ALSH communal de Plouha aux compétences de Leff Armor communauté ; extension du transport à la demande à l'ensemble des 28 communes du territoire...
- Ajout de la compétence « développement sportif », en tant que compétence facultative pour valoriser la dynamique de Leff Armor dans ce domaine (sport nature, activités sportives en lien avec le tourisme...)
- Proposition de transfert d'une nouvelle compétence pour

permettre à terme d'améliorer le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) : le versement du contingent incendie. Cette prise de compétence suppose que Leff Armor se substitue aux communes pour le versement au SDIS du contingent incendie. Cette dépense supplémentaire pour Leff Armor sera ensuite compensée par les communes, via la CLECT.

A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au Maire de chacune des communes membres, les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. La décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou inversement).

Monsieur le Maire porte les statuts de Leff Armor à la connaissance de l'assemblée et lui propose de se prononcer sur ces éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de transférer à Leff Armor la compétence « versement du contingent incendie »,

Approuve la modification des statuts communautaires telle qu'annexée à la présente.

### **LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire fait savoir que les rapports Eau, SPANC ainsi que les rapports d'activités de Leff Armor, ont été validés en Conseil communautaire (le 26 juin et le 25 septembre 2018). Il convient à présent de les présenter pour information aux conseils municipaux. En ce qui concerne les rapports Eau, il convient de présenter uniquement le rapport qui concerne la commune.

Le Maire présente à l'assemblée les différents rapports communiqués par Leff Armor Communauté, et informe qu'ils sont disponibles à la

consultation publique en mairie.

#### **Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments.**

### **LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)**

Monsieur le Maire fait savoir que le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018-2021 est en cours à Leff Armor Communauté. La commune de Pléguien y est associée avec l'existence de sa garderie périscolaire pour laquelle elle reçoit des financements de la CAF.

Dans le cadre de ce renouvellement, il appartient à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier qui seront prochainement transmis en mairie.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

### **LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ POINT SUR L'ENQUÊTE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Le Maire rappelle l'enquête publique de zonage d'assainissement des eaux usées ayant eu lieu sur la commune, qui s'inscrit dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration dont le dimensionnement devra prendre en compte le développement de l'urbanisation à venir.

Cette enquête s'est déroulée à la mairie du lundi 17 septembre 2018 au mercredi 17 octobre 2018 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête était consultable à l'accueil de la mairie, ainsi qu'au siège et sur le site de Leff Armor Communauté et la commissaire enquêteur, Madame Catherine INGRAND, a reçu les administrés en mairie, siège de l'enquête, les 17 septembre (9h-12h), 3 octobre (14h-17h) et 17 octobre (14h-17h).

A l'issue de cette procédure d'enquête,

la décision d'approbation de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées va être soumise à délibération du conseil communautaire de Leff Armor Communauté..

### **LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ POINT SUR LE DOSSIER DE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancement du dossier de station de traitement des eaux usées et présente le calendrier de réalisation :

Concernant le zonage d'assainissement, le Maire rappelle que l'enquête publique s'est terminée le 17 octobre 2018. Le rapport du commissaire enquêteur doit être transmis sous 8 jours avec les questions relevées suite à l'enquête. Leff Armor Communauté a ensuite 15 jours pour répondre aux questions relatives au dossier, puis l'avis définitif du commissaire enquêteur sera donné.

Une délibération du conseil communautaire sur le zonage d'assainissement sera prise en fin d'année.

L'arrêté préfectoral prescrivant les modalités techniques et les normes de rejets à respecter pour la station d'épuration sera délivré d'ici fin octobre : basé sur les résultats de l'étude d'incidence et d'acceptabilité du milieu.

Concernant la maîtrise d'œuvre en cours, une présentation de l'avant projet de station est prévue le 27 novembre prochain.

Le dossier de demande de subvention sera soumis à l'agence de l'eau sur la base de l'avant projet.

La station sera de type « boues activées à aération prolongée », dimensionnée pour 950 équivalents-habitants.

Le coût total de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre et études annexes) est estimé à 1 400 000€ HT.

Les lagunes seront curées au printemps 2019. Le plan d'épandage est en cours d'élaboration.

### **PARTICIPATION DES COMMUNES**

### **EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des élèves résidant dans des communes voisines sont accueillis à l'école publique de PLEGUIEN.

Il rappelle également que l'article L 212-8 du Code de l'Éducation prévoit que lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune d'accueil a la possibilité de demander une participation aux dépenses de fonctionnement à la commune de résidence.

Aujourd'hui, le montant de la participation annuelle pour les frais d'école par enfant est de 600€.

Il est proposé de reconduire cette même participation pour l'année 2018/2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique, aux communes extérieures, à hauteur de 600€ par élève pour l'année 2018/2019.**

### **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AU VOYAGE DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 DANS LE MASSIF CENTRAL**

Le Maire rappelle que les élèves des classes de CE2 et CM2 ont participé à une classe de découverte dans le Massif Central en fin d'année scolaire 2017-2018. La commune a participé à hauteur d'un tiers des dépenses engagées, à savoir 102.45€ par élève.

Le Maire propose de demander aux communes extérieures qui scolarisent leurs enfants dans notre école de participer pour un montant identique. Les communes concernées sont : Trémeven pour 2 élèves, Pludual pour 2 élèves, Lannebert pour 2 élèves et Tréguiddel pour 1 élève

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis**

**favorable à la participation des communes extérieures, à raison de 102.45€ par élève.**

### **LOTISSEMENT PARK AR LOGUELLO - RÉTROCESSION DE VOIRIE ET ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 février 2017, le Conseil Municipal avait émis son accord pour le transfert des équipements communs (réseaux de voirie, espaces verts) du lotissement privé Park Ar Loguello dans le domaine communal, après leur achèvement, et autorisé le Maire à signer une convention de rétrocession entre la commune et la Société IMMO DHL.

Conformément à la convention signée le 26 mars 2018, et suite à la réception des travaux du 27 septembre dernier n'ayant donné lieu à aucune réserve, les ouvrages de voirie et espaces verts ainsi que leurs emprises peuvent donc être remis gratuitement à la commune. L'intervention d'un géomètre est prochainement prévue pour numérotter les parcelles cédées, à savoir la portion de terrain actuellement cadastrée A 1066, lot A d'une superficie de 1939 m<sup>2</sup> environ. Il appartient à l'assemblée d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches, et notamment de l'autoriser à signer l'acte notarié relatif au transfert des équipements.

**Après en avoir délibéré, et considérant que les conditions mentionnées dans ladite convention ont été remplies, le Conseil Municipal donne son accord.**

### **PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la responsable accueil de la mairie fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2019. Afin d'assurer une continuité dans l'accueil des élèves de la bibliothèque en lien avec l'école, il propose à l'assemblée d'embaucher un agent en contrat d'accroissement

temporaire à raison de 4h par semaine à compter du 1er janvier 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat.**

**ASSOCIATION UFAC - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT D'UN DRAPEAU BRODÉ**

Dans le cadre de la Commémoration du 11 novembre 1918, le Maire rappelle que les anciens combattants de la commune ont souhaité renouveler le drapeau brodé communal, en mauvais état. Un devis avait été reçu pour un montant de 879.99€ HT, soit 1 055.99€ TTC. Le Maire fait savoir qu'une subvention du Conseil Départemental a été attribuée à l'association UFAC pour un montant de 264€ pour cet achat. Le Maire propose que la commune verse une subvention exceptionnelle à l'association UFAC de 792€ pour contribuer elle aussi à l'achat du drapeau. Il appartient au Conseil de statuer sur ces éléments.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention exceptionnelle de 792€ à l'UFAC de Pléguien, permettant l'achat du drapeau précité.**

**ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL - HORAIRES**

Le Maire propose de revoir les horaires de l'éclairage public afin de les faire modifier lors du prochain entretien annuel de mars 2019. Pour rappel, les horaires actuels sont : 6h30 – 22h30 sur toute la commune. Il est proposé à l'assemblée les nouveaux horaires suivants : Allumage : 7h sur toute la commune Extinction : 22h30 au bourg et 21h00 dans les villages. Le Maire fait savoir que le gain énergétique suite à ce changement d'horaires serait d'environ 3600KW pour une année complète. Il revient au conseil de statuer sur ces éléments.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Décide de modifier les horaires d'éclairage public de la commune**

**TRAVAUX HANGAR BOULANGERIE ET ÉGLISE**

Le Maire fait savoir que la toiture du hangar de stockage de la boulangerie en mauvais état est à réparer et que du lierre est à retirer sur l'église pour éviter la détérioration des murs. Des devis ont été demandés à des couvreurs pour prévoir ces différents travaux et il s'agit de statuer sur les 3 offres reçues.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise PICAULT Christophe pour un montant de 6 160.43€ HT, soit 6 776,47€ TTC.**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE L'HABITAT (PLUIH)**

Le Maire fait savoir à l'assemblée de la nécessité de mettre en place un groupe de travail PLUIH pour travailler sur les plans, entre les différentes réunions du bureau d'études.

Après réflexion, il est décidé que le conseil municipal entier soit invité aux réunions de travail relatives au PLUIH.

**RECRUTEMENT MAIRIE**

Le Maire fait savoir que le recrutement sur le poste d'agent d'accueil polyvalent est terminé. Mme Stéphanie Lannuzel a été retenue pour occuper le poste en question.



# Tour de table

**Philippe LE GOUX**

rappelle la célébration du Centenaire de l'armistice du 11 novembre prochain. Après l'habituelle cérémonie communale prévue le matin, une cérémonie collégiale du souvenir a lieu à Châtelaudren à partir de 17h30.

**Christine KEROULLÉ :**

Fait savoir que la réfection du mur de la cour d'école vient de s'achever.

Indique qu'un test d'auto-laveuse a lieu cette fin de semaine à La Salamandre pour une future acquisition.

**Hervé HERNOT** indique qu'un curage de douves est nécessaire à plusieurs endroits de la commune, notamment au « Nonen », à « Le Loguello » etc...

**Dominique EVEN :**

Fait savoir que la réhabilitation de la maison Kerrello est en cours et que les travaux de menuiserie et d'isolation sont terminés.

Indique que la cabine téléphonique est démontée et en cours de réparation pour une installation dans le bourg prévue début 2019.

**Marie-Line QUERO :**

Rappelle que le repas des aînés a lieu le 11 novembre prochain à La Salamandre et que le personnel communal interviendra pour le repas et le service.

Fait savoir qu'un goûter animé aura lieu le 12 décembre prochain à La Salamandre pour les aînés qui ne participent pas au repas. Les colis de Noël seront remis à cette occasion aux personnes présentes

# Séance du 12 décembre 2018

et pour les absents le colis sera distribué comme chaque année à domicile.

Fait savoir que suite au succès rencontré avec la « Teen party » du 3 mai dernier, il est prévu de renouveler l'expérience en avril 2019 avec l'organisation d'une boom destinée aux adolescents.

Souhaite évoquer le phénomène de l'illectronisme, défini par un manque ou une absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources électroniques, rencontré par certains administrés. Marie-Line QUERO indique qu'il serait bon de s'interroger sur ce problème et d'envisager des solutions telles que la mise à disposition d'un ordinateur avec une personne disponible pour aider à l'utilisation des outils numériques pour réaliser des démarches de la vie quotidienne. Ce dispositif pourrait être proposé sur la commune, dans un commerce ou à la bibliothèque par exemple.

## **Fabienne GOAZIOU**

informe le conseil des travaux réalisés au lavoir de Penquer par des bénévoles de la commune avec l'aide des services municipaux ; l'équipe de bénévoles a déjà prévu de continuer ses interventions pour participer à la vie citoyenne, notamment au niveau du cimetière communal. Marie-Line QUERO indique que cela montre qu'il faut envisager une prochaine journée citoyenne afin de continuer cet élan participatif.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Strasbourg.

## **PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la responsable accueil de la mairie fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2019. Afin d'assurer une continuité dans la gestion de la bibliothèque en lien avec l'école, il propose à l'assemblée d'embaucher un agent en contrat d'accroissement temporaire à raison de 4h par semaine à compter du 1er janvier 2019.

L'agent sera recruté sur l'indice de rémunération IB 430 IM 380, correspondant à un emploi de catégorie C dans la filière animation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le contrat.**

## **AFFAIRES FINANCIÈRES - INDEMNITÉS DE CONSEIL AUX COMPTABLES PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque renouvellement des instances et à l'occasion de tout changement de comptable public, il convient de délibérer sur :

- les prestations confiées ou non à ce dernier, et, le cas échéant, le versement de l'indemnité de confection des documents budgétaires,
- le taux de l'indemnité de conseil.

Suite au départ en retraite de Madame Christine Denis, Trésorière, le 30 juin dernier, il convient de délibérer à nouveau. Monsieur Bonneau a occupé les fonctions de trésorier de juillet à septembre 2018, et a été remplacé par M. Clost à compter du 1er octobre.

**Il est proposé de ne pas leur attribuer d'indemnité pour 2018.**

## **AFFAIRES FINANCIÈRES - ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LA SALAMANDRE**

Christine Keroullé fait savoir qu'une consultation a été menée pour l'achat d'une autolaveuse pour la Salamandre.

Suite aux différents devis reçus en mairie et les tests de matériel réalisés dans la salle communale, il s'agit de choisir la proposition la mieux-disante.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société Comptoir Métallurgique de Bretagne (CMB) pour un montant de 2 055.37€ HT, soit 2 466.44€ TTC.**

## **ECOLE NUMÉRIQUE - ACQUISITION DE LA 2<sup>E</sup> VAGUE D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES**

Le Maire rappelle au Conseil que la commune avait répondu à l'appel à projets 2017 « Collèges numériques et innovation pédagogique » lancé par le ministère, et s'était associé à la candidature du collège de Plouha. L'école de Pléguien a été retenue pour une classe mobile avec une subvention de l'Etat à hauteur de 4000€ (coût maximal du projet 8 000€). Une subvention ITI-FEDER (Eu fusion directe des tablettes précédemment achetées sur les VPI, un serveur, et 8 ordinateurs portables élèves.

Suite à une consultation lancée par la mairie pour ces équipements numériques, il appartient de valider les offres les mieux-disantes.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

**DE RETENIR les devis de la société BIOS Informatique pour un montant total de 8547€ HT, soit 10 256.40€ TTC.**

**D'AUTORISER le Maire à signer les éléments en conséquence.**

**PARTENARIAT  
« VÉRIFICATION SÉLECTIVE  
DES LOCAUX" AVEC LA DGFIP**

Le Maire informe le conseil d'une réunion fiscalité qui a eu lieu lundi 3 décembre en mairie avec des membres de la DGFIP de St Brieuc et Guingamp. Une proposition de contrat de partenariat a été faite par la DGFIP pour optimiser les valeurs locatives des propriétés. Une fois ce contrat signé, des groupes de travail seront formés pour des études sur le terrain.

**RÉPERTOIRE ELECTORAL  
UNIQUE (REU) - MISE EN  
PLACE DE LA COMMISSION DE  
CONTRÔLE**

Le Maire informe l'assemblée des nouveautés en matière électorale suite à la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales en créant le répertoire électoral unique (REU), qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

Cette réforme met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Un contrôle à postériori sera opéré par des commissions de contrôle. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés, et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24e et le 21e jour avant chaque scrutin ou en l'absence au moins une fois par an.

La commission de contrôle de Pléguien sera composée de 3 membres à compter du 1er janvier

2019 (Composition selon la législation dans les communes de 1000 habitants et plus n'ayant qu'une seule liste) :

**Un conseiller municipal** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission : Mme Noëlle COLLIN. A savoir que le maire, les adjoints titulaires de délégation quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale **ne peuvent siéger au sein de la commission.**

**Un délégué** de l'administration désigné par le Préfet : M. Paul SALLIOU

**Un délégué** du Tribunal de Grande Instance désigné par le TGI : Mme Nelly LUCAS

**LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ -  
URBANISME - DÉBAT SUR LE  
PADD DU PLUIH**

Le Conseil communautaire a débattu sur le PADD du PLUiH le 23 octobre dernier. Il appartient à présent aux conseils municipaux d'en débattre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles L. 151-1 et suivants et notamment les articles L.151-5 et L.153-12,

Vu la délibération du 23/10/2018 du Conseil communautaire de Leff Armor communauté actant la tenue du débat sur le PADD du PLUiH,

Vu le projet d'aménagement et de développement durables, tel qu'il est annexé à la présente délibération, et la présentation qui en a été faite en séance du Conseil municipal du 12 décembre 2018,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire ;

- Fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipement et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement, et, qu'il s'appuie sur les trois grandes orientations suivantes :

**1.** Affirmer l'identité en valorisant la vallée du Leff comme axe de : cohésion, de différenciation et de développement.

**2.** Nourrir une dynamique de développement connectée en organisation des points de fixation des flux.

**3.** Renforcer la qualité de vie en jouant de la diversité des qualités intimes du territoire.

Entendus les échanges intervenus en Conseil municipal,

**Le Conseil Municipal,  
Article 1 : Considère que conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et**

## de Développement Durables (PADD),

**Article 2 : Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLUi,**

**Article 3 : Dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage durant un mois.**

## PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement. Il appartient au Conseil Municipal, après avoir vérifié l'exactitude des éléments fournis pour la mise à jour du PDIPR, de statuer sur l'inscription au PDIPR des itinéraires de la commune. Par ailleurs, le Conseil est invité à faire part au Département des modifications qui ont pu intervenir sur les itinéraires déjà inscrits ainsi que les propositions permettant d'améliorer le projet.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au PDIPR,
- **ACCEPTE** l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux,
- **S'ENGAGE A :**
  - Ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan.
  - Signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs.
  - Proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières.
  - Proposer une désinscription quand

le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée.

- **CONFIE** à la communauté de communes Leff Armor Communauté :

- L'entretien des sentiers de randonnées par le biais du chantier d'insertion.

- La promotion et l'animation par le biais de l'Office de Tourisme

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

## SAINTE-BARBE POMPIERS DE LANVOLLON

Le Maire fait savoir que la sainte Barbe des sapeurs-pompiers de Lanvollon se déroulera le 9 février à 18h à Pléguien, suivie des allocutions et du vin d'honneur à la Salamandre.

## Tour de table

### MARIE-LINE QUERO :

Souhaite remercier Fabienne GOAZIOU et Stéphanie GLO pour leur aide à la préparation des colis et du goûter des aînés.

Fait savoir que la tournée de colis va débiter pour les personnes n'étant pas venues au goûter du 12 décembre à la salamandre.

Indique que des devis sont demandés pour réparer une porte de l'église.

Souhaite remercier Hervé HERNOT et Dominique EVEN pour les travaux de rénovation en cours de la boîte à livres. Une inauguration est prévue fin janvier 2019.

### FABIENNE GOAZIOU :

Fait remonter une remarque d'un administré concernant une portion de route abîmée à Garzambic suite à la réfection. Le maire répond que ce problème est déjà vu avec Claude LE MEHAUTÉ.

Indique la présence d'un nid de frelons sur la commune. Le maire fait savoir qu'il est vide, à cette période de l'année il n'y a rien à faire et il n'y a aucun risque.

### CHRISTINE KEROULLÉ

informe l'assemblée d'un essai de nouvelle organisation au restaurant scolaire à compter du 13 décembre et jusqu'aux vacances scolaires de Noël, avec un seul service et une nouvelle répartition des élèves.

### HERVÉ HERNOT

indique qu'il faudrait remettre en état un chemin situé à Penker qui rejoint la route de Plouha .

### PHILIPPE LE GOUX

rappelle que les vœux du maire auront lieu le samedi 5 janvier prochain à 18 heures, à La Salamandre.

## Bibliothèque de Pléguien

Béatrice Hamon, employée communale, a fait valoir ses droits à la retraite mais va poursuivre, en lien avec la municipalité et les instituteurs à raison de quelques heures par semaines scolaires, ses animations autour du livre pour les élèves.

Ses interventions sont appréciées et précieuses car la bibliothèque devient un lieu animé et vivant qui trouve toute sa place au sein de l'école dans l'aide à la culture et à la transmission des savoirs.

Béatrice va également intégrer l'équipe des bénévoles et nous pourrons encore compter sur son aide précieuse. Nous ne pouvons que la remercier.

**Petit rappel des permanences qui ont toujours lieu le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00.**

**Vous pouvez venir à la bibliothèque seul ou en famille; l'adhésion à la bibliothèque est de 6 € par famille et si vous avez la carte de l'amicale laïque, c'est gratuit. Alors ne vous privez pas de venir nous rendre visite !**

Nous avons un fonds de livres divers et variés ; petits, adolescents, jeunes



et moins jeunes peuvent y trouver leur intérêt. La mairie met à notre disposition un budget annuel qui nous permet d'acquérir quelques ouvrages. Beaucoup de nos achats de livres sont faits localement à Paimpol à la librairie du Renard. La Bibliothèque centrale de prêt basée à Plérin nous permet aussi d'emprunter pas mal d'ouvrages et nous avons récemment mis au point un prêt de livres avec nos voisins de Pludual.

Notre dernier projet qui se finalisera en ce début d'année 2019 est la transformation d'une ancienne cabine téléphonique qui était située en bas du bourg en « boîte à livre » en libre-service. Un grand merci à Dominique Even et Hervé Hernot ainsi qu'aux employés municipaux que nous avons sollicités

et qui tous ont donné de leur temps pour démonter, transformer et rendre utilisable cette cabine dans laquelle vous pourrez prendre, ramener et déposer des livres à votre convenance. Le but étant que le livre se balade et soit partagé par le plus possible de personnes.

**Afin d'inaugurer cette cabine à livre ; nous organisons avec la mairie et les bénévoles une après-midi « bibliothèque ouverte » le DIMANCHE 27 JANVIER 2019 de 14h00 à 18h00.**

En attendant, toute l'équipe des bénévoles vous souhaite une très belle année 2019 avec cette phrase à méditer: « la culture coûte cher, essayez l'ignorance ! »

**Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année 2019 !**

## Association Pléguien Gym

Avec 25 adhérents cette année, dont un homme, l'association Pléguien Gym se porte bien et les finances sont saines. L'adhésion ne s'élève qu'à 50€/an, grâce à une subvention de la mairie et à la gratuité de la salle.

La même animatrice assure les cours depuis plus de 10 ans, dans une ambiance détendue. Les cours sont ouverts à tous. Ils ont lieu le mardi de 18h30 à 19h30 dans la salle de motricité de l'école à Pléguien.

**A noter que les cours sont interrompus pendant les congés scolaires.**

**Contacts : Claudine Leborgne (02 96 70 27 83) ou Jacqueline Thouément (02 96 70 11 43)**



## Club des Bruyères Pléguien



Le club des bruyères de Pléguien s'active depuis 40 ans

### Les présidents :

Jean le bail 1978/1995

Yvette Le Floch 1995/1998

Louis Kergus :1998/2012

Marie-Noëlle Kergus et Marcel Gauché : 2012/2018

### Tout au long de l'année:

- Les boules le mardi à 14H

- la marche le Mercredi à 14h

- les danses bretonnes le vendredi 17H30

- la belote 1er et 3eme mercredi du mois à 14H

- la calligraphie

2 fois / mois mercredi 10H

- assemblée générale le 16 janvier 2019 à la salamandre

- renouvellement cartes d'adhésion : 17 euros

- le samedi 18 mai 2019 après midi cartes boules avec repas le soir

- voyage en septembre 2019 du 10 au 17 à Corfou Grece

**Le club des Bruyères vous souhaite à tous une très bonne année 2019**

**Marie Noëlle KERGUS**

**Marcel GAUCHER**



## Association Totout'Arts



Bonjour à toutes et à tous,

La rentrée s'est déroulée en douceur avec l'agréable accueil de 2 nouvelles élèves adhérentes âgées de 10 ans : Agathe résidente de Plourhan et Yuna de Pléguien.

Toutes deux sont entrées avec curiosité et plaisir dans l'élan créatif de notre petit , mais concentré , atelier.

Du fait des places disponibles le mercredi matin, 2 toutes jeunes filles âgées de 6 ans vont pouvoir également expérimenter et développer leur créativité propre, sur un temps partagé avec des élèves adhérents adultes. Vive l'inter-générationnel !

Pour l'année scolaire à venir, deux thématiques s'offrent à nous , celle de la « Fantastique Nature » pour la traditionnelle exposition annuelle ABRI

BUZZ, en partenariat avec notre comité d'animation : « PLEGUEN , ça m'plait bien ! Une INVITATION A TOUTE LA POPULATION à réaliser une composition avec les techniques de son choix sur un format A4. Pour le plaisir de créer et de participer à cette exposition collective durant 15 jours sur la place de l'église et qui sera accrochée sous les abris construits par Sylvain GLO. Installation du 07 Juin au 22 Juin, visible donc lors de notre fête de la musique prévue le vendredi 21 Juin !

Second thème « l'art japonais » dans sa globalité pour un maximum de choix afin d'embellir encore l'exposition prévue le 11 Mai de 10h à 18h par le « Club de Langueux » .

Première Exposition intitulée « Leff Bonsaï Galerie » nous dévoilant 25 à 30 arbres

Bonsaï(s) centenaires présentés dans notre salle des fêtes, à la Salamandre, par plusieurs associations de pépiniéristes passionnés invités par Rénaud.

Des boissons froides où chaudes vous y seront proposées.

Aux plaisirs créatifs et de Joyeuses Fêtes vers vous !

**Guénola JOUANNY**

De gauche à droite:

« Matoutoudoux » Pastel sec sur bois réalisation de Agathe Cozic, 10 ans

« Panthère tachetée » Aquarelle réalisée par Yuna Rolland

« Nuit étoilée » Encre de Chine et Aquarelle réalisée par lou Gauttier

« la Ballade » Acrylique sur bois et modeling paste , réalisée par Gwenola Balcou

## L'amicale Laïque Pléguien-Tressignaux



Et voilà, une nouvelle année scolaire déjà bien entamée pour nos chères têtes blondes et un nouveau bureau pour l'Amicale. Nouveaux visages, nouvelles idées... l'équipe de l'Amicale propose du changement cette année ! De nouvelles manifestations ouvertes à toutes et tous sont au programme pour financer les activités et sorties pédagogiques des enfants du RPI Pléguien-Tressignaux.

Le Marché d'automne, très bien achalandé et à petit prix, a été une grande et belle réussite. Un grand MERCI à tous : généreux donateurs particuliers ou agriculteurs, gourmands acheteurs et joyeux bénévoles. Le Marché de Noël, avec plein de nouveauté, a séduit plus d'un millier de personnes : la tartiflette a été un franc succès avec plus de 250 parts vendues, le stand de l'Amicale et les exposants avec des produits variés et de qualité ont plu et les séances photos avec le Père-Noël ont attiré petits et grands dans un joli décor créé pour l'occasion.

Cette ambiance conviviale et amicale sera notre mot d'ordre pour poursuivre les manifestations à venir : Rando-Galette le 13 janvier (petite marche en famille, amis,

voisins, ..., avec pour récompense le partage de galettes des rois), des Box goûters d'avant vacances les 8 février et 5 avril, Défilé du Carnaval et plat à emporter le 9 mars, Chasse aux Oeufs dans les bois de Kério et pique-nique en plein air le 28 avril, et pour terminer l'année en beauté Kermesse avec le spectacle des enfants le matin, suivi d'un repas champêtre et des jeux traditionnels. Mais cette année beaucoup de surprises durant cette journée alors venez nombreux !

N'oubliez pas que le seul but de l'Amicale est de récolter des fonds pour permettre aux enfants de bénéficier de projets et sorties pédagogiques que les enseignants ont imaginé, baisser la participation

des familles aux activités de l'année (transport piscine, cinéma, voyage, USEP, ...), acheter du matériel pour les écoles (vélos, jeux, ...), ... mais surtout organiser des moments conviviaux où enfants, parents, grand-parents, enseignants, habitants, sympathisants, peuvent se retrouver pour s'amuser et fabriquer de précieux souvenirs !!!

Pour soutenir nos actions, vous avez le choix : adhérer à l'Amicale pour 6€ et bénéficier ainsi de l'emprunt de livres gratuitement à la bibliothèque de Pléguien, rejoindre les joyeux bénévoles lors des manifestations (petites mains, gros bras, têtes pensantes, esprits créatifs, bâtisseurs, dessinateurs, sportifs, joueurs, retraités, jeunes parents, jardiniers, volontaires, ... sont les bienvenues), ...

N'hésitez pas à prendre contact avec nous : [lamicale22290@gmail.com](mailto:lamicale22290@gmail.com) et à nous suivre sur notre page Facebook : [facebook.com/lamicale22290](https://facebook.com/lamicale22290) !

Nous comptons sur votre soutien et votre participation active pour réussir ces événements qui s'annoncent gourmands et festifs !

Passez de joyeuses fêtes de fin d'année et belle année 2019 !

**Le bureau de L'Amicale**



## Comité d'Animation



### Pléguen C.A. me plait bien

Que dire de plus....

90 personnes minimum à chaque dimanche après-midi venu jouer, de tous âges, de tous horizons.

Cette animation portée par la section « jeux m'plait guien » et organisée par Virginie et Mickael Orhan, fédérant autour d'eux 4 à 5 associations du secteur pour accueillir au mieux tous les visiteurs.

Grâce à eux, nous avons à Pléguen et souvent en exclusivité et à moindre prix des animations que l'on retrouve sur de grands festivals de jeux. Sauf qu'ici pas de queue monstrueuse, pas besoin de prise de tête, tout se passe à la bonne franquette entre amis et

voisins du même village...

Lors de notre assemblée au mois de septembre nous avons procédé à l'élection d'un nouveau bureau, composé de 11 membres : Sylvain GLO (Président) ; Virgine Orhan (vice-présidente) ; Guénola Jouanny (Vice-Présidente) Fabienne Gouaziou (Trésorière), Marie-Line Quero (vice-Trésorière), Marylène Derrien, Alain Marie, Stéphanie Glo, Hervé Le Turdu, Claude Jégou, Mickael Orhan. Nous avons mis en place 3 sections au niveau du comité :

- La section « Jeux m'plait guien » : porteuse des projets autour du jeux et dont Virginie Orhan vice-présidente est la responsable ;

- La section « Abris buzz » : porteuse des projets culturels tel que « abris buzz » et prise de vue photographique... dont Guénola Jouanny vice-présidente est responsable ;

- Enfin la section « festive » : porteuse des projets repas et fêtes de la musique dont Sylvain Glo président est responsable.

Cette nouvelle organisation je l'espère permettra de faire émerger de nouveaux projets, n'hésitez pas à proposer le votre auprès d'un des membres du bureau ou par mail à [cameplaitbien@gmail.com](mailto:cameplaitbien@gmail.com).

Pour le Comité d'Animation

**Sylvain GLO**



# Comité d'Animation Fêtes et Animations 2019

<b>JANVIER</b>			
13/01	Amicale Laïque	Rando-galettes	Tressignaux
14/01	Club des Bruyères	Concours de belote	Salamandre
16/01	Club des Bruyères	Assemblée Générale	Salamandre
27/01	Municipalité et bénévoles	Bibliothèque ouverte et inauguration de "la boîte à livres".	
<b>FÉVRIER</b>			
3/02	Comité d'animation	Après-midi jeux	Salamandre
	Municipalité /CCAS	Goûter des aînés	Salamandre
<b>MARS</b>			
2/03	Comité d'animation	Repas disco	Salamandre
9/03	Amicale Laïque	Carnaval des enfants et plat à emporter	Salamandre
24/03	Club des Bruyères	Concours de belote	Salamandre
<b>AVRIL</b>			
13/04	Association des chasseurs et wCoat Ar Oa	Soirée cabaret	Salamandre
15/04	Club des Bruyères	Concours de belote	Salamandre
	Municipalité/ CCAS	Animation musicale 11-14 ans	Salamandre
28/04	Amicale Laïque	Chasse aux œufs et pique-nique	Kério
<b>MAI</b>			
		Braderie solidaire	Place du bourg
11/05	Municipalité et employé communal	Exposition de bonsaïs	Salamandre
18/05	Club des Bruyères	Après-midi jeux de cartes boules et repas	Salamandre
25/05	Municipalité et citoyens	Journée citoyenne; commune	
27/05	Club des Bruyères	Concours de belote	Salamandre
<b>JUIN</b>			
Du 7/06 au 22/06	Comité d'animation	Abris Buzz	
9/06	Amicale Laïque	Kermesse des écoles	Salamandre
21/06	Comité d'animation	Fête de la musique	Place du bourg
<b>JUILLET</b>			
14/07	Municipalité	Pique-nique citoyen	Place du bourg
<b>AOÛT</b>			
2-3-4/08	Comité de Coat	Fête de Coat Ar Oa	Village de Coat
2-3 et 9/08	Les musicales de Blanchardeau	Concerts	Église de Pléguien
<b>SEPTEMBRE</b>			
13/09	Assemblée Générale de l'Amicale Laïque		
14/09	Assemblée Générale du Comité d'animation		
15/09	Comité d'animation	Après-midi jeux	Salamandre
16/09	Club des Bruyères	Concours de belote	Salamandre
<b>OCTOBRE</b>			
18/10	Amicale laïque	Marché d'automne	
<b>NOVEMBRE</b>			
11/09	Municipalité	Commémoration du 11 novembre et repas des aînés	Salamandre
<b>DÉCEMBRE</b>			
1/12	Amicale Laïque	Marché de Noël	Tressignaux
1/12	Comité d'animation	Après-midi jeux	Salamandre
2/12	Club des Bruyères	Concours de belote	Salamandre

## Activités de l'école



Les CE2 et CM2 du RPI Pléguien Tressignaux ont participé à un séjour dans le Puy de Dôme du 26 juin au 31 juin 2018 à Murat-le Quaire. Les activités y ont été nombreuses : Randonnée sur le pic du massif central : le puy de Sancy, découverte des volcans, visite d'une chèvrerie, visite de la réserve de Chaudefour ... Les CM2 ont participé à 3 journées voiles financées par Leff Armor (transport et activités) à Bréhec.



## Journée citoyenne



Au vu du succès de la première journée organisée l'année dernière. Nous réitérons l'initiative. Cette journée est prévue en même temps que la journée citoyenne Nationale le 25 MAI 2019. Afin de définir les projets communs, une réunion publique sera organisée dès début février. Ouvert à tous, n'hésitez pas à rejoindre les différents chantiers qui seront proposés ! A vos idées !



## Commission Communale d'Action Sociale

Pour les aînés, plusieurs propositions ont été faites par la municipalité : Le repas du 11 novembre organisé à la Salamandre a permis de se réunir autour d'un repas animé par un musicien professionnel.

les colis de Noël ont mobilisés à nouveau, non seulement les membres du CCAS mais aussi quelques élus qui ont faits équipe pour la distribution des colis destinés aux personnes âgées de plus de 80 ans.

L'année dernière, un atelier dit « ÉQUILIBR'AGE », avait réuni tous les vendredi après-midi plus d'une douzaine de personnes âgées de la commune. Ce programme régional de prévention des chutes était proposé par l'association Kiné Ouest Prévention, dans le but de leur faire pratiquer des exercices liés à l'équilibre.

La commune s'était portée candidate pour cette session et Gaëlle Meheust-Morvan, kinésithérapeute animait les séances. Au vu de la satisfaction des participantes, et suite à la demande de plusieurs d'entre elles, une nouvelle session débutera début d'année. Renseignements possibles en Mairie. Pour les jeunes, nous continuons à relayer les animations du service jeunesse soit sur notre site soit à partir de flyer ou d'affiches.

Au vu du succès de l'animation jeunes proposée à la Salamandre en début d'année dernière avec un animateur professionnel présent sur la commune; il a été décidé de reconduire ce rendez-vous qui aura lieu pendant les vacances d'avril. Le créneau d'âge sera adapté et l'horaire revu pour mieux répondre aux demandes des jeunes.



# Solidarités

## CONCERT SOLIDAIRE

Samedi 30 novembre une concert a réuni la troupe du Cabaret du petit Echo de Chatelaudren et le groupe vocal et amical des Pies à notes de Pléguien et Tressignaux.

Ce concert était donné au bénéfice des associations caritatives du secours catholique et populaire.

La municipalité mettait la salle à disposition et a apporté sa participation en prenant en charge le coût des éclairages. La Scène a été prêtée par Leff armor communauté et montée par les employés communaux. Au final un joli moment de qualité rempli de chansons, de rires et d'échanges avec un public nombreux qui a fait preuve de générosité. L'entrée était libre et la cagnotte a permis de récolter la somme de 751 euros qui ont été répartis entre les deux associations à part égale.

Que tous les acteurs soient remerciés.



## LUTTONS CONTRE L'ILLETRONISME...

Récemment, un article publié dans une revue d'une assurance mutualiste a attiré mon attention ; il s'intitulait « illettronisme la nouvelle exclusion sociale » et développait ce thème de la fracture et de l'exclusion numérique définie par ce néologisme un peu barbare...

L'article commençait ainsi : « Difficile d'échapper à la transformation digitale de la société ! Une lame de fond qui s'avère porteuse de nouvelles formes d'exclusion. A l'heure de la

dématérialisation progressive de tous les services, publics comme privés, accompagner les personnes dans leurs usages numériques, condition sine qua non de l'exercice de leurs droits et de leur citoyenneté, se fait plus que nécessaire. »

Lors d'une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque, nous avons échangé autour de ce thème et cet article et une action en rapport avec cette thématique dans une bibliothèque nous a interrogé et intéressé. Nous avons donc dans l'idée d'essayer d'organiser à la bibliothèque et aux heures d'ouverture (2 heures le mercredi après-midi et le samedi matin) ; une permanence avec des bénévoles férus d'informatique ou au moins s'y connaissant suffisamment pour aider des citoyens dans leurs démarches administratives « connectées ». Cela pourrait aller de la simple connection à un site administratif pour effectuer des démarches; à la création d'un identifiant ; d'un compte personnel... il ne s'agit pas de donner des cours mais d'aider à réaliser certaines démarches en ligne pour à des concitoyens qui soit n'ont pas obligatoirement d'ordinateur à domicile ou sont un peu loin de la technologie et n'en ont pas la facilité d'usage. Tout est à créer et avec des bonnes volontés ; mais on sait qu'il y en a !

Les personnes intéressées soit pour monter ce projet ; soit pour recevoir cette aide sont invités à se manifester auprès de la mairie et on avancera ensemble. Et c'est bien sur un projet qui se veut intergénérationnel et qui a un fondement solidaire !



## SÉCURITÉ LORS DES DÉPLACEMENTS LE LONG DE LA RD



Régulièrement, des piétons s'engagent le long de la route départementale reliant Pléguien à Lanvollon. Nous attirons l'attention sur la nécessité de se faire voir, au moyen de vêtements fluorescents afin de se protéger des risques d'accidents.

### 2 messages possibles :

**VERSION OFFICIELLE :** Pour votre sécurité et celle des automobilistes, veuillez enfiler un vêtement fluorescent lorsque vous vous déplacez à pieds, en bordure de route, et impérativement de nuit.

De nombreux appels arrivent en mairie, indiquant le danger.

Merci de votre compréhension.



### VERSION POUR LES JEUNES :

Même si porter du fluo n'est pas fun, enfiler un gilet jaune, une brassière fluo, une casquette réfléchissante ou encore des fringues blanches, des lumières clignotantes dans les cheveux, portez ce que vous voulez, mais faites-vous voir lorsque vous marchez de nuit le long de la route.

Faites attention à vous !

Merci

## Paysagiste

Depuis le 11/09/2018

**Bryan CHAPEAU**

propose ses services:

entretien des espaces verts, taille  
arbres et haies, élagage, abattage

Du lundi au vendredi. Il est équipé du  
matériel nécessaire et fournit des devis  
gratuits sur demande

11 Parc Ar Loguello

bryanhap@hotmail.fr - 06.79.79.01.60



## Infos

### A vendre : Terrain 578m<sup>2</sup> - Lotissement

Terrain de 578 m<sup>2</sup> en vente dans le  
lotissement Park Huellan.

Situé à 10 minutes de Saint-Quay-  
Portrieux et à 10 minutes de Lanvallon.

Accès à pied aux différents commerces  
du bourg de la commune.

Pour davantage d'informations,  
n'hésitez pas à téléphoner à la mairie  
au 02.96.70.02.54.



### 1 toit, 2 générations

Vous avez entre 16 et 30 ans et vous recherchez  
un logement à moindre coût ?

Vous avez plus de 60 ans et vous recherchez  
une compagnie dans votre quotidien ?

Toit 2 Générations Côtes- d'Armor  
est fait pour vous !

Ce service propose de mettre en relation un(e)  
senior disposant d'une chambre libre avec un(e)  
jeune à la recherche d'une solution d'habitat.

Le jeune est hébergé sans contrepartie de  
loyer, en échange il est présent à certains  
moments de la journée pour partager des  
moments de convivialité avec le senior.

En partenariat avec l'ADIJ 22, la Communauté  
de communes Lanvallon Plouha propose  
d'accompagner les personnes intéressées,  
par le biais de référents qui s'assurent  
du bon déroulement de la cohabitation.  
Pour davantage d'information, appeler

**LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ**  
au 02 96 70 17 04.

### 1 toit, 2 générations - Côtes d'Armor

**LA CO-HABITATION,  
BIEN PLUS QU'UN LOGEMENT PARTAGÉ !**



Plus d'infos sur  
[www.1toit2generations-cotesdarmor.fr](http://www.1toit2generations-cotesdarmor.fr)



**Côtes d'Armor**  
le Département

## Mutuelle santé à tarifs négociés

Lors de l'élaboration du Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp, plusieurs acteurs du territoire ont exprimé la nécessité de proposer à la population une complémentaire santé à tarifs négociés accessible au plus grand nombre, et tout particulièrement à ceux qui n'ont pas accès aux dispositifs d'aide à une mutuelle ou qui n'ont pas de mutuelle d'entreprise (chômage, emplois précaires retraités...).

Suite à la signature d'une convention entre Leff Armor communauté, Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération, l'île de Bréhat et l'Association ACTIOM - Ma commune Ma Santé, nous sommes aujourd'hui à même de vous proposer un panel de

11 contrats d'assurance répondant au mieux au besoin de chacun. Cette offre s'adresse à tous les habitants de Leff Armor communauté et de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération. L'objectif étant de favoriser le recours aux droits et à la santé.

Les habitants de Pléguien peuvent, depuis début juin, prendre rendez-vous avec un conseiller d'Actiom et étudier leur situation en appelant le numéro de téléphone suivant : 05 64 10 00 48. Les permanences seront organisées périodiquement sur Châtelaudren, Lanvollon, Guingamp, Bourbriac, Belle-Isle-En Terre, Pontrieux, Bégard, Plourivo, Callac, Bréhat en fonction des demandes de RDV.

**Ma Commune Ma Santé**  
La solution santé mutualisée

Permanences organisées sur tout le territoire de Leff Armor, GP3A et Bréhat

► 05 64 10 00 48  
Service conseils & Prise de RDV  
(hors d'un appel local)

**ACTIOM**  
Association loi 1901

## Amélioration de l'habitat privé

**AIDES A LA RENOVATION...**  
... C'EST LE MOMENT !

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CÔTES D'ARMOR

**02 96 62 22 00**

UNE ACTION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Leff Armor communauté a mis en place avec le concours de l'ANAH, un programme d'aides à l'Amélioration de l'habitat privé en faveur de la population locale. Les grands volets du dispositif d'aides

sont :

- la baisse de la facture énergétique des ménages par des travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de chauffage, changement de menuiseries...),
- le maintien à domicile des occupants par l'anticipation des risques d'accidents domestiques ou la réponse à un besoin immédiat (situation de handicap, retour à domicile en urgence...),
- la réalisation de logements locatifs conventionnés (loyers maîtrisés) dans le bâti existant par des travaux d'amélioration énergétique.

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un diagnostic et d'un accompagnement gratuit financés par la communauté de communes ainsi que d'aides financières très intéressantes.

**Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu l'accord écrit de subvention !**

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'association SOLIHA Côtes d'Armor mandatée par Leff Armor communauté pour animer ce programme d'aides.

Contactez-les dès maintenant au 02 96 62 22 00

## CPAM des Côtes d'Armor

### VICTIME D'UN ACCIDENT OU D'UNE AGRESSION ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

Pourquoi ? La Cpm va prendre contact

avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

En quoi est-ce important ? En informant votre Cpm, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

Comment déclarer un accident ?

**ON M'A BLESSÉ**

VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.

Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.

Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros. Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé.

Pour déclarer, appelez le 3646

**ameli.fr**

Par téléphone au 36 46

Sur votre compte ameli : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers

## EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ GRATUIT

ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTE ?



Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille ! Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention en santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle.

Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie\*.

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet

instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé. Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen. Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au 02.90.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

\*pour les assurés du régime général

## Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Durant la saison de chauffe 2017/2018, d'après Santé Publique France, 66 signalements d'intoxication accidentelle ont été déclarés sur le territoire breton visant 146 personnes dont 118 ont été intoxiquées dans l'habitat.

En Côtes d'Armor, sur cette même période, 12 affaires ont été signalées et investiguées, impliquant 29 personnes dont 24 dans l'habitat.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes

de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente

dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.



## SMITOM



## BROYAGE DES SAPINS DE NOËL 2019 - SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS VERTS ET AU PAILLAGE

### Recyclez vos sapins de Noël !

Recyclez vos sapins de Noël !

Le Smitom organise une collecte des sapins de Noël. Les sapins seront ensuite broyés sur place. Possibilité de récupérer les copeaux, pour faire du paillage au jardin.

Le paillage protège vos plantations et votre dos car il évite le désherbage et l'arrosage. Pas d'inquiétude, le sapin n'acidifiera pas votre sol comme pourrait

le faire un paillage d'écorce pure. Il faudrait pailler tous les ans avec du sapin, au même endroit, pour acidifier un sol.

Plus d'informations : SMITOM 02 96 74 14 64 – Isabelle HELLEU – isabelle.helleu@smitom-launay-lantic.com

Dépose des sapins du 26 décembre au 3 février.

Récupération des copeaux à partir du 9 février.

### SITES DE DÉPOSE DES SAPINS :

PLOUHA Place de Bretagne

LANVOLLON Place François Mitterrand

## Recensement

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire. Renseignez-vous à la Mairie de votre domicile Munissez-vous des documents suivants : Pièces d'identité et livret de famille



## État civil

### Naissances

- > Chloé GUILLERM, 35 Le Roha, le 4 septembre 2018
- > Salomé LEEVEE, 11 bis rue Lan Ar Hat, le 9 septembre 2018
- > Estelle FLOURY, 2 Ter Kerestang, le 5 octobre 2018
- > Théo MESNAGE, 18 Kervenou, le 13 novembre 2018

### Mariages

- > Claire HAUVILLIER et Viviane JANDARD, le 14 août 2018

### Décès - Inhumations

- > Alain POUPLIN, 7 Lotissement les Prés Fleuris, le 20 juillet 2018
- > Raymond LE CAM, 14 le Grand Chemin, le 11 octobre 2018
- > Patrick PEROU, 2 Lotissement les Prés Fleuris, le 25 octobre 2018
- > Denise NICOLAS, 9 Lotissement Les Prés Fleuris, le 2 décembre 2018
- > Ginette DEPOIS née MOREL, le 10 octobre 2018,
- > Bertrand ILLIEN, le 21 juillet 2018
- > Jeannine STABUSCH née BROWN, le 25 septembre 2018
- > Germain LE ROY, le 02 octobre 2018
- > Odile ETIENNE née LEBLOND, le 11 octobre 2018
- > Roger PAQUÉ, le 23 novembre 2018
- > Jeannine MOISAN née FERLICOT, le 20 décembre 2018



## Permanences à la Maison du Développement et des Services publics

**Moulin de Blanchardeau, LANVOLLON 02 96 70 17 04**

### ASSISTANTES SOCIALES

Mr QUEGUINER Frédéric 02.96.55.33.00

### MISSION LOCALE pour l'emploi des jeunes

le 3<sup>e</sup> vendredi du mois sur rendez-vous au 02 96 40 17 30  
Mme LE GALLOU



### CIDF (Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles)

Le 4<sup>e</sup> mardi du mois de 14h00 à 17h00  
sur rendez-vous

Mme GEFFROY Charline au 02 96 78 47 82



### POINT INFORMATION JEUNESSE

sur rendez-vous 02 96 70 17 04

### ADIL

(Agence départementale d'information sur le logement)

Le 3<sup>e</sup> mardi du mois de 14h00 à 17h00



**EAU (n° d'astreinte) 0800 800 953**

### CIAS

02 96 79 77 77

### C.A.U.E

(Conseil Architecture Urbanisme Environnement)

Sur RDV au 02.96.70.17.04

Leff Armor Communauté

Moulin de Blanchardeau à Lanvallon

Le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi matin du mois. GRATUIT

## Info PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice.

Les pléguinais/es qui souhaitent conclure un PACS devront se rendre en mairie où leur déclaration conjointe sera enregistrée.

**Attention** cette démarche n'est possible que pour les usagers ayant leur résidence principale à Pléguen.

Pour modifier un Pacs qui aurait été conclu avant le 1er novembre 2017, les partenaires doivent s'adresser à la maire du lieu du greffe du tribunal d'instance qui a procédé à l'enregistrement initiale.



## Maison de la petite enfance Tressignaux

### PMI (protection maternelle et infantile)

Consultation le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois sur rendez-vous au 02 96 40 10 30.  
Permanence avec une infirmière puéricultrice le mardi de 9h30 à 12h00 sans rendez-vous.



### RAM (Relais Assistantes Maternelles)

Anaïs Brunelles au 02 96 65 32 61



### Brigade de gendarmerie

#### Heures d'ouverture des bureaux

À Lanvollon, les mardis et mercredis de 14h à 18h et le vendredi de 8h à 12h. Tel. 02 96 70 00 18  
À Chatelaudren du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h, dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.  
Tel. 02 96 74 10 17

**Gendarmerie : 17 Pompiers : 18**

**Appel d'urgence européen 112**

### Les Restos du Cœur

#### Campagne du 27 novembre 2018 au 15 mars 2019

Distribution de 9h30 à 11h20 à la maison des solidarités Etables-sur-Mer tous les jeudis et vendredis  
Contact : 7 Rue Vauban, 22680 Étables-sur-Mer  
02 96 65 45 04

### Secours populaire

20, av. Laënnec PLOUHA au 02 96 22 47 68



### Secours catholique

7, rue Lamennais PLOUHA au 02 96 20 25 23



### Centre alimentaire

Nouveaux horaires d'ouverture et fermeture pour les mercredis de distribution : de 14h30 à 17h00.  
Rue 48<sup>e</sup> RI - 22200 Guingamp  
09 62 11 90 10

## Permanences en Mairie de Lanvollon

**CPAM** : sur rendez-vous 36 46



**Conciliateur de justice** :

M. LE TACON, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois à partir 14h sur rendez-vous au 02 96 70 00 28



### La Poste

**Tél. : 02 96 70 02 45**

Le matin du lundi au samedi de 9 h à 12 h

### Bibliothèque

Le samedi de 10 h à 12 h (toute l'année)  
Le mercredi de 16 h 00 à 18 h 00  
**(sauf en juillet et août)**

*Fermée pendant les vacances de Noël*

### Ecole

Tél. : 02 96 70 01 80

### Infirmières

Tél. : 02 96 70 12 46  
Mesdames DUBOIS Muriel  
Et CESARE Michelle

### CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Tél. : 02.96.79.77.82  
31 rue de la Gare – 22170 Chatelaudren  
cias@leffarmor.fr

### Défibrillateur

Un défibrillateur est disposé à l'entrée de la mairie et accessible à tous 24 h /24  
Un 2<sup>e</sup> défibrillateur a été installé dans le hall d'entrée de La Salamandre.

### Mairie

**Tél. : 02 96 70 02 54**

Mail : mairie-pleguen@orange.fr  
Le matin du lundi au samedi : 9h à 12h

L'après-midi : le lundi et le mercredi de 14h à 17h

**Fermée le samedi en juillet et août**

### Facebook commune

Retrouvez toutes les infos sur le Facebook de la commune "Commune de Pléguien".





Murat-le Quaire dans le PUY de Dôme



Classe de voile CM2



Après-midi jeux à la Salamandre



Marché d'automne



Marché de Noël

Journées citoyennes



Cérémonie du 11 novembre

